



Jurisdiction d'un huissier

Par **Yyounn**, le **16/05/2019** à **14:23**

Bonjour,

Mon ex-femme a déménagé depuis 6 ans. Elle n'en a jamais informé l'huissier de son précédent département.

Celui-ci a-t-il le droit de ce fait de continuer à appliquer envers moi l'acte pour lequel elle l'a saisie ?

Merci par avance pour vos réponses

Par **youris**, le **16/05/2019** à **15:00**

bonjour,

pour les activités concurrentielles comme le recouvrement amiable, les huissiers de justice ont une compétence nationale.

pour les activités réservés aux huissiers comme la signification des actes et les mesures conservatoires comme d'exécution, la compétence est sur tout le ressort de la cour d'appel.

salutations

Par **Yyounn**, le **16/05/2019** à **16:33**

Bonjour youris,

Je vous remercie pour votre réponse rapide.

Salutations